

hautes études
Sorbonne
arts et métiers

hesam

Pôle de
Recherche et d'
Enseignement
Supérieur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2013

Etaient présents :

Christian Forestier (départ 10h45), Philippe Boutry (arrivée à 10h45), Pierre-Cyrille Hautcoeur, Denis Pelletier, Jean-Michel Leniaud, Bernard Kahane, Michel Wieviorka (arrivée 10h30), Chantal Cases, Joachim Bitterlich, Jean-Claude Colliard, Odile Quintin, Jean-Claude Waquet, Jean-Marc Lehu

Assistaient au Conseil :

Eric François représentant Monsieur le Recteur, Alain Mangeol, Hugues Brunet, Philippe Casella, Florence Touchant, Sophie Seyer,

Excusés :

Franciscus Verellen (pouvoir à Pierre-Cyrille Hautcoeur), Bernard Kahane (pouvoir à Chantal Cases), Nathalie Loiseau (pouvoir à Christian Forestier), Philippe Durey (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Antoinette Le Normand-Romain (pouvoir à Jean-Claude Waquet), Edouard Husson (pouvoir à Philippe Boutry), Eric Gross (pouvoir à Michel Wieviorka), Henri Lachmann (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Laurent Carraro (pouvoir à Joachim Bitterlich), Didier Guillot, Claudie Haigneré, Dominique Schnapper (pouvoir à Odile Quintin), Isabelle This-Saint-Jean, Philippe Hoffmann (pouvoir à Denis Pelletier), Pascal Antoine, Catherine Robin, Benjamin Salesse

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 avril 2013
2. Installation d'un nouvel administrateur pour les collègues « enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs » du fait de la vacance d'un siège ;
3. DBM N°1
4. Adhésion :
 - 4.1 Association A-DSI
5. Conventions :
 - 5.1 Opération CAMPUS : Convention CNAM – Réhabilitation combles Vaucanson
 - 5.2 Convention cadre CPGE
6. Rémunérations à titre d'activité accessoire pour les activités de formation et de fonctionnement de jurys
7. Point d'avancement du Programme : « Paris Nouveaux Mondes »
 - 7.1 Modalités contractuelles des projets sélectionnés dans le cadre des AO et AAP du Programme Paris Nouveaux Mondes ;
8. Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 10h00 et il distribue les pouvoirs. Il tient à rendre hommage à Jean-Claude ZIV, membre du conseil, qui vient de disparaître, il était titulaire de la chaire de Logistique, transport et tourisme au Cnam depuis 1994 après avoir été professeur à Paris 12.

Il indique également que Christian Forestier assiste à son dernier conseil en tant qu'administrateur général du Cnam. Au nom de tous les membres il le remercie pour son travail et sa collaboration depuis la création du PRES, le Cnam étant l'un des premiers membres fondateurs.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 avril 2013

En l'absence de remarques, le Président soumet au vote le procès-verbal :

Nombre de votants : 21

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2. Installation d'un nouvel administrateur pour les collèges « enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs » du fait de la vacance d'un siège

Le président indique qu'en remplacement de Jean-Claude ZIV il convient d'installer le suivant de liste qui est Jean-Marc Lehu Maître de conférences à l'Université de Paris 1, il lui souhaite la bienvenue.

3. DBM N° 1

Le délégué général explique qu'il s'agit, dans un premier temps, d'un transfert de crédits de 90 000 € en investissement car la prévision du budget avait été un peu faible et dans un deuxième temps, il convient d'ajouter 152 000 € de crédits supplémentaires en investissement qui seront versés cette année par l'ANR dans le cadre du financement de l'Equipex MATRICE.

Vote : le Président met au vote la DBM n° 1 :

Nombre de votants : 21

La DBM n° 1 est adoptée à l'unanimité

4. Adhésion : Association A-DSI

Le président rappelle qu'il s'agit d'une association présidée par Thierry Bédouin et qui regroupe les directeurs des systèmes d'information des établissements de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le délégué général ajoute que le numérique occupera une place de plus en plus importante dans le champ universitaire et il est souhaitable que le PRES puisse y participer.

Le président mentionne également que l'Université numérique de Paris Ile de France, présidée également par Thierry Bédouin, est porteuse du projet UnivCloud avec des financements importants et elle sera rattachée juridiquement au PRES Hesam.

Vote : le Président met au vote cette demande d'adhésion :

Nombre de votants : 22

L'adhésion à l'Association A-DSI est adoptée à l'unanimité.

5. Conventions :

5.1 Opération CAMPUS : Convention CNAM – Réhabilitation combles Vaucanson

Il s'agit de la 2^{ème} tranche des travaux pour la réhabilitation des combles du bâtiment Vaucanson du Cnam pour un montant de 1,165 millions d'euros.

Vote : le Président met au vote la convention Cnam :

Nombre de votants : 21

La convention est adoptée à l'unanimité.

5.2 Convention cadre CPGE

Philippe Casella explique que ce projet de convention cadre, avec par la suite une déclinaison de conventions par établissement, permettra de délivrer une licence aux élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE).

Denis Pelletier souhaite intervenir à propos de l'article 2.1 a. Il rappelle en effet qu'il y a des Masters ailleurs qu'à Paris 1 et il propose de modifier cet article ainsi : « l'Université de Paris 1 ainsi que les établissements membres du PRES valident une partie des crédits »

Christian Forestier ajoute que le Cnam a lui aussi la capacité de diplômer au niveau des 1ers cycles.

Philippe Casella revient sur le fait que la rédaction doit être améliorée.

Le Président demande à Philippe Casella de modifier le préambule et de faire mention du Cnam dans la convention cadre.

Eric François souhaite intervenir sur l'article 6 il précise que les lycées ne sont pas membres associés « de droit » il faut modifier la formulation ; il ajoute que le ministère est tout à fait d'accord pour qu'ils deviennent adhérents après validation par leurs instances et le Conseil d'administration du PRES.

Philippe Boutry revient sur le projet de convention et déclare que même s'il y a des licences au Cnam ce dispositif concerne essentiellement les licences de Paris 1 et il regrette qu'il n'y ait pas de financement de la part du PRES en particulier pour les doubles licences. Il ajoute que la majorité des étudiants ne viennent pas des classes préparatoires.

Phillipe Casella répond que ce projet de classe préparatoire est un projet complémentaire et que malheureusement sur le point de la formation l'ANR de par ses règles refuse de financer l'existant. Il peut être enrichi mais en créant de nouveaux dispositifs. Ceci étant, il serait bon qu'il y ait une démarche commune des IDEX pour en discuter avec l'ANR

Le président indique qu'il n'y a pas de vote pour ce point mais que l'on peut donner mandat, aux instances du PRES et de l'IDEX pour négocier avec les partenaires.

6. Rémunérations à titre d'activité accessoire pour les activités de formation et de fonctionnement de jurys

Le délégué général indique que la délibération reprend les montants fixés par l'arrêté du 9 août 2012 qui fixe la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire aux activités de formation et de fonctionnement de jurys.

Vote : le Président met au vote cette délibération :

Nombre de votants : 22

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Point d'avancement du Programme : « Paris Nouveaux Mondes »

Philippe Casella fait un bref rappel des différents appels à projet en cours.

7.1 Modalités contractuelles des projets sélectionnés dans le cadre des AO et AAP du Programme Paris Nouveaux Mondes ;

Le délégué général explique que ce document rappelle les différentes procédures à respecter en matière de dépenses.

8. Questions diverses

Le président fait un rapide point sur la recherche de locaux afin d'installer le Labex Dynamite l'Equipex Matrice et l'Université numérique. Des pourparlers sont en cours pour des locaux situés Bd de l'Hôpital et il rappelle que le conseil lui a donné délégation pour la signature des baux.

Le président souhaite que les établissements réfléchissent à la succession d'Alain Cadix qui vient d'être nommé par le gouvernement et chargé d'une mission sur le design et devra de ce fait quitter ses fonctions d'administrateur général du programme PNM.

Il fait part également de son inquiétude sur le fait que le PRES n'a pas eu de retour des établissements à propos du contrat chapeau, de l'élaboration des statuts de l'école doctorale ainsi que sur la question des collégiums ; il convient d'avancer rapidement sur ces questions.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 10h50.